

Pour revendre votre bijou dans notre comptoir de Successions et Seconde main

Vous avez de vieux bijoux en bon état qui traînent dans votre coffret et que vous ne porterez plus? Ils peuvent faire le bonheur de quelqu'un d'autre.

Voici la procédure que nous suivons et nos conditions pour les bijoux laissés par des particuliers dans le but de les revendre en « bijoux de succession ».

1. Le bijou doit être portable et à la mode. Pas accrochant, de bon goût.
2. Le bijou doit avoir une valeur minimale de \$500.00
 - teneur en or minimale de 14K ou en platine seulement
 - pierres naturelles ou gemmes organiques naturelles seulement
3. Le bijou doit être en excellente condition.
 - il doit être nettoyé et repoli s'il a été porté ne serait-ce que quelques fois
 - si c'est une montre, elle doit fonctionner avec exactitude
 - si c'est un collier de perles ou de billes, il doit être réenfilé au préalable
 - il ne doit pas manquer de griffe(s) ou pierre(s)

Toute réparation nécessaire pour la remise à neuf du bijou est à la charge du propriétaire du bijou et doit être payée avant que nous n'acceptons le bijou en dépôt

4. Le bijou doit être évalué

Si le propriétaire du bijou possède déjà une évaluation rédigée par une maison de confiance, ou une facture d'achat détaillée, il nous en laisse une copie

Si aucune évaluation n'a été faite sur le bijou, nous devons nous même en produire une (incluant les détails pertinents pour l'acheteur). Nous nous devons de bien renseigner l'acheteur sur les qualités des produits qu'ils achètent chez nous. Les frais minimums d'évaluation sommaire sont de \$80.00 et nous appliquons le tarif horaire régulier des évaluations pour les pièces compliquées, celles qui demandent une recherche de comparables, et pour des grandes quantités de bijoux.

Les frais d'évaluation du bijou sont à la charge du propriétaire. Ils doivent être payés au moment du dépôt du bijou par son propriétaire.

5. Le bijou doit être assuré par son propriétaire.

Il fait partie de ses biens hors les lieux de résidence et il nous est confié dans le but de le revendre. Il ne fait pas partie de nos inventaires et n'est pas couvert par notre prime d'assurance. Nous pouvons garantir au propriétaire du bijou que son bien sera rangé à tous les soirs au coffret et que nous aurons pour son bien le même souci de protection que pour nos propres inventaires. Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri des vols, ou incendies, ou tout autre cas fortuit, et au moment de la signature du contrat, le propriétaire du bijou nous garanti que son bijou est couvert par ses propres assurances ou qu'il en assume les risques.

6. Le bijou doit nous être confié pour une période minimale de 3 mois et maximum de 2 ans. Après deux ans, le propriétaire doit reprendre son bien et nous discuterons des autres options.

7. Le propriétaire fixe avec nous le prix de revente.

Nous discutons de la meilleure façon de vendre le bien et fixons un prix atteignable, en tenant compte des autres biens de ce comptoir et des prix de revente pour du 'déjà porté', des taxes, de notre commission et des frais.

Si un acheteur potentiel nous présente une offre raisonnable à un prix moindre, le propriétaire sera contacté et il lui revient de prendre la décision de vendre le bien à ce montant inférieur offert.

8. Le prix indiqué dans notre comptoir inclut les taxes qui sont applicables même si on considère qu'elles ont déjà été payées.

Nous sommes responsables de la facturation et de remettre les taxes aux autorités concernées. Notre commission de 35% est calculée sur le prix vendu avant taxes. Le propriétaire est payé dans la semaine suivant la réception du montant complet. Nous réduisons notre commission à 20% sur les bijoux qui ont été vendus à l'origine par la Bijouterie Rivet de Montréal ou par celle de St-Lambert, preuve à l'appui.

9. Nous expliquons clairement aux acheteurs de ces bijoux que nous ne pouvons donner aucune garantie sur des bijoux non fabriqués par nos fournisseurs réguliers. Toute mise de grandeur et/ou ajustements sont aux frais de l'acheteur. Une facture détaillée lui est remise au moment de l'achat.